

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

26 janvier 1985

DISCOURS
de M. le Bâtonnier Georges BOYER

Propos sur
l'affaire Dreyfus

par Maître Marie-France REDON

Premier secrétaire de la Conférence du Stage
Médaille d'Or

Eloge de
Maître Charles Ebelot

par Maître Jean-Luc FORGET

Premier secrétaire de la Conférence du Stage
Médaille d'Or

Eloge de Maître Charles Ebelot

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers Confrères,

Il ne fut pas Bâtonnier, ni même membre du Conseil de l'Ordre ;
Je dois à la vérité de vous dire que malgré un incontestable talent oratoire, ce n'est pas dans l'exercice de notre profession qu'il se fit remarquer.

Si le titre d'Avocat n'en conférait la qualité, certains mêmes pourraient prétendre qu'il ne le fut pas.

Pourtant, Charles Ebelot méritait à sa façon cet éloge et nul de ceux qui l'ont connu, n'a pu oublier son allure imposante, sa figure énergique et son verbe enflammé.

Charles Ebelot devait être distingué dans la fière lignée des auxiliaires de justice que la famille Ebelot consacra durant plus d'un siècle et demi.

L'exercice est délicat. Certains pourront se souvenir et comparer le portrait avec l'homme qu'ils ont côtoyé.

Il est parfois malaisé de faire revivre, l'espace d'un instant, devant une telle assemblée, un personnage qui jouait avec les mots, laissant courir ses facultés exceptionnelles d'improvisation et d'éloquence, ce qui exclut souvent la présence des écrits.

Puissiez-vous admettre que le jeune avocat fort présomptueux qui risque aujourd'hui l'exercice s'est tout simplement attaché à cet homme venu d'un autre siècle et pourtant plein de vie, fait d'excès, d'originalité et d'impétuosité.

* *

Ebelot : ce nom ne vous est pas inconnu. Il rappelle à la mémoire collective de notre Barreau celui que le Bâtonnier Serville qualifiait de « modèle » lors du discours qu'il prononça le 7 décembre 1902 à l'occasion d'une autre rentrée solennelle de la Conférence du Stage. Ce jour-là, rompant par nécessité avec la tradition, le Bâtonnier en exer-

cice prononçait en guise de discours l'éloge du Bâtonnier Henri Ebelot décédé quelques mois auparavant.

Henri Ebelot était le descendant d'une famille originaire de Bourgogne qui vint s'établir à Montréjeau à la fin du XVIII^e siècle. Fervent admirateur de Lamartine, il retourna à Saint-Gaudens sitôt ses études de droit terminées pour reprendre le Cabinet d'Avocat que son père y avait installé.

En 1865, après avoir acheté le château de Marignac dominant la vallée de la Garonne, il vint à Toulouse.

Immédiatement remarqué pour son éloquence et apprécié pour son intelligence juridique, il est adopté par la capitale régionale même si, de cœur, il vit à Marignac où il séjourne aussi souvent que ses obligations toulousaines le lui permettent.

Le Barreau lui demandera de présider à ses destinées à deux reprises. Républicain sincère, Henri Ebelot poursuivra une carrière politique locale qui le conduira par trois fois à devenir Premier Magistrat de notre ville.

La personnalité du Bâtonnier Ebelot explique certainement, du moins en partie, le personnage de son fils Charles qui vouera durant toute sa vie, une réelle admiration peut-être même une sorte de vénération à son père.

Pourtant, il m'étonnerait fort que la Municipalité de notre ville, qui attendit 80 ans pour attribuer le nom d'une rue au Bâtonnier Henri Ebelot, ancien Maire de Toulouse, donne un jour le nom de Charles Ebelot à une petite impasse.

Car notre personnage tranche singulièrement dans la tranquille et estimée famille Ebelot.

Charles vit dans l'excès, et cependant ici, l'excessif ne sera pas toujours dérisoire.

**

Charles, Alfred, Marie Ebelot est né le 10 août 1866 à Saint-Gaudens. Il est le troisième enfant issu de l'union de Henri Ebelot et de Claire d'Augerot. D'aucuns se risqueront à expliquer certains comportements de Charles en rappelant une descendance maternelle fruit d'une alliance béarnaise mais aussi espagnole...

Charles grandira à Marignac et manifestera rapidement sa personnalité. L'un de ses actes de bravoure dans cette famille bourgeoise et cultivée sera d'échouer au baccalauréat, ce « pont d'ânes » ainsi que le définira joliment quelques années plus tard un député socialiste.

Il choisit alors la carrière militaire et s'engage très jeune, il a à peine 20 ans, dans les Chasseurs d'Afrique.

Maréchal des logis, il sert sous les ordres d'un capitaine, futur Maréchal de France. Voici en quels termes, Lyautey parlait de son nouveau sous-officier plusieurs années après :

« J'ai gardé un très bon souvenir de vous, de votre dévouement, de votre zèle, de votre esprit militaire. »

Et son chef d'escadron peut surenchérir :

« Vous fûtes un excellent sous-officier, profondément pénétré du sentiment de l'honneur et du devoir ; un brave, loyal et joyeux soldat à l'intelligence et au dévouement duquel on pouvait beaucoup demander. »

Cette vie militaire accomplie, Charles Ebelot choisit de recommencer sa vie civile qui quelques années auparavant avait marqué certaines hésitations.

Conseillé par son père, il fait son droit. Aidé par ce père, personnage local influent, il est nommé sous-préfet en 1895.

C'est ainsi que Charles s'installe à Saint-Gaudens et immédiatement le sous-officier plein de courage cède déjà la place au personnage volontiers outrancier.

Inaugurant sa sous-préfecture, M. le sous-préfet de la République ne manquera pas de s'exclamer, en renversant d'un coup de canne le buste de la République qui trône derrière son bureau : « Je ne veux plus voir cela ici. »

Car la République d'Ebelot, ce n'est certainement pas cette république de crises, d'attentats où se trament de sombres affaires tout en évoluant vers un radicalisme antireligieux, liée à la maçonnerie et synonyme à ses yeux de laxisme.

Ses convictions s'affirment : notre homme est profondément nationaliste, pénétré de cette certitude qu'il convient de défendre la nation française, sa culture et son héritage, face à « l'étranger de l'intérieur » qu'incarne l'évolution radicale de la République. Ebelot est encore républicain mais il songe déjà à une autre République, forte et autoritaire pour être respectée.

Soldat, il était au service de son pays.

Sous-préfet, il vit avec une autre république.

Charles Ebelot ne s'adonnera pas très longtemps aux joies et vicissitudes de la préfectorale.

Le personnage ne peut s'accommoder des caractéristiques et contraintes d'une telle carrière, et l'on peut raisonnablement penser que la République ne s'accommodera pas très facilement des frasques de son sous-préfet.

Le 20 octobre 1897, notre haut fonctionnaire convole à Carcassonne avec M^{lle} Vergues, fille de notaire. Le couple aura deux enfants : Henri et Yvonne.

La vie familiale ne tient pas une grande place dans l'existence de Charles Ebelot.

De tempérament solitaire, il vit retranché dans un monde situé par delà les autres et que certains qualifient d'orgueil.

Cette période se déroulera très vite et se terminera douloureusement.

Lautier, fils d'un bijoutier bien connu de la ville, se vante de mieux connaître M^{me} Ebelot qu'Ebelot lui-même.

Il s'affiche ostensiblement en sa galante compagnie. C'est bien mal connaître M. Ebelot, qui, en homme d'un autre siècle, ne peut supporter cet écart qui blesse son honneur.

Une association contre le duel vient de naître à Toulouse. Charles Ebelot pas plus que son frère Louis, également avocat, ne fera partie des membres bienfaiteurs...

Au début du siècle, les duels sont encore relativement nombreux : on se provoque et à la première égratignure la partie cesse.

Paris vaut bien un duel. Rendez-vous est donc pris dans la capitale.

Lautier choisit l'épée. Les témoins sont convoqués et le combat engagé.

Il n'aura pas vraiment lieu. L'amant, tremblant de peur, s'avance imprudemment sur l'arme de notre valeureux Confrère qui le transperce de part en part.

Lautier décède sur l'instant et son témoin Meyrens, tout retourné, se doit d'aller annoncer la nouvelle aux parents éplorés.

L'affaire fera grand bruit et Charles Ebelot restera profondément marqué par la conclusion tragique, et vraisemblablement accidentelle, de ce combat. C'est ainsi qu'il comparait le 5 mai 1904 devant la Cour d'Assises de la Seine.

Cette Juridiction l'acquittera, mais sa famille le condamne.

Désormais, Ebelot vivra seul.

**

Cessons là une chronologie qui, bien que parsemée d'anecdotes à la mesure de notre personnage, risquerait vite de devenir fastidieuse.

Sitôt sa « carrière » administrative terminée, Charles Ebelot a prêté serment au Barreau de Toulouse le 13 mai 1901. Maître Laumont-Peyronnet achève son Bâtonnat.

Sa famille, sa formation, son éloquence l'ont naturellement poussé vers la profession d'Avocat.

Il s'installe au 9, place Lafayette, aujourd'hui place Wilson. Il a alors 35 ans.

Quelques mois plus tard, il déménage au 25, rue de la Dalbade, dans cet « Hôtel de pierre » où il terminera ses jours.

Mais l'Avocat de 1901 est tenté par les démons de la politique. Cette tentation conditionnera d'ailleurs très certainement ce choix professionnel.

A l'époque, le Barreau et la vie publique font bon ménage, l'un étant souvent l'accessoire indispensable de l'autre.

**

Le début du siècle est marqué par l'émergence de ce que l'on appelle déjà une nouvelle droite, urbaine, cléricale, anti-parlementaire, nationaliste et remuante. Tout naturellement, Charles Ebelot adhère à la Ligue de la Patrie Française fondée en 1898 par Jules Lemaître. Ce mou-

vement nationaliste s'est constitué sur les séquelles de l'affaire Dreyfus et a réuni les conservateurs catholiques et les anciens boulangistes.

Charles Ebelot en est rapidement le président de la section toulousaine.

A l'époque, notre personnage est une personnalité de la ville. Brillant tribun, à l'éloquence puissante, il galvanise les foules qui se pressent pour l'écouter. Il est respecté comme l'on respecte les idées et les convictions qu'il défend.

Les élections législatives de 1902 approchent.

Tout auréolé par son nom, son courage militaire déjà reconnu et sa carrière administrative aussi courte que récente, le président de la Ligue de la Patrie Française doit être candidat.

Il le sera dans la circonscription de Toulouse contre le député radical sortant, Raymond Leygue, et contre le socialiste Bedouce.

Son programme devrait faire pâlir de jalousie les hommes politiques toujours en quête de quelques originalités.

Il se propose de venir en aide aux classes pauvres, en rendant la feuille d'imposition moins lourde, en rétablissant le bon ordre dans les finances et en réalisant des économies.

Mais le candidat républicain anti-ministériel se découvre lorsqu'il se prononce « pour une République plus honnête dans une France plus unie » et lorsqu'il précise à ses contradicteurs que :

« La Patrie Française n'est pas un parti politique mais un parti de régénération nationale. La Patrie Française ne s'est formée qu'à la suite des concessions honteuses faites à l'étranger par nos gouvernements, de la substitution du drapeau rouge au drapeau tricolore et de la désorganisation de notre chère et vaillante armée. »

Charles Ebelot ne fait pas dans la nuance. Plusieurs centaines de personnes se pressent à ses réunions et les débats avec ses contradicteurs dégénèrent souvent tant la parole est vengeresse et le joueur terrible.

Les journaux relatent avec l'intolérance naturelle de l'époque cette campagne électorale souvent violente.

Lorsqu'ils n'omettent pas de le signaler dans la liste des candidats, simple erreur d'impression, le « Midi Socialiste » et la « Dépêche » rivalisent d'adjectifs pour qualifier le « candidat-clérico-nationaliste et réactionnaire ».

En revanche, « l'Express du Midi » et le « Télégramme » en oublient le personnage.

« Esprit large au verbe ardent, ennemi de tous les sectaires, respectueux de toutes les convictions probes et loyales », nous indique le « Télégramme » du 11 avril 1902 dans un portrait aussi réaliste et objectif que la profession de foi d'un candidat. Le quotidien poursuit : « Son succès est à peu près assuré, à moins que les Capitouls ne reviennent aux traditions d'antan et ne dépouillent le scrutin avant son ouverture ».

Les élections confirmeront amplement l'évolution de la République vers la gauche.

Le 27 avril 1902 à Toulouse, 7 208 voix sont décomptées comme s'étant portées sur Charles Ebelot, ce qui représente 40 % des suffrages. Leygue est réélu avec 52 % des voix.

On apprendra le lendemain, sans qu'aucun démenti n'intervienne, qu'un télégramme signé Pierre Waldeck-Rousseau, Président du Conseil, est parvenu à la Préfecture le jour de l'élection : « n'importe résultat - Leygue doit être proclamé ».

Leygue est proclamé dès le premier tour de scrutin.

C'est cet homme, qui en 1909 avec Jules Lemaître et une partie de la Ligue de Patrie Française, rejoint la Ligue de l'Action Française créée en 1905 et qui depuis 1908 dispose d'un quotidien « l'Action Française » dirigé par Charles Maurras et Léon Daudet.

Ce mouvement constitue alors le seul parti de droite organisé.

Edifiée par réaction au catholicisme démocrate de Marc Sangnier, au protestantisme et au marxisme, l'Action Française a une doctrine politique et sociale nettement formulée. Partisane d'un nationalisme intégral pour lequel la raison d'Etat prime toute autre considération, l'Action Française sous l'impulsion de Maurras se déterminera pour la monarchie traditionnelle, héréditaire et anti-parlementaire :

« La monarchie reconstituerait une France, mais sans la monarchie, la France périra » ; ou encore : « n'étant pas les charlatans de la monarchie comme il y a des charlatans de la démocratie, nous n'avons jamais enseigné que la monarchie détourne par sa seule présence les maux dont la guerre civile ou la guerre étrangère, les épidémies physiques ou les pestes morales peuvent menacer les nations. Ce que nous disons, c'est que, dans les pays qui sont faits comme la France, la monarchie héréditaire réunit non les meilleures, mais les seules conditions de défense contre ces fléaux » (Charles Maurras, « Mes idées politiques »).

L'influence de l'Action Française n'aura d'égale que la valeur intellectuelle de ses responsables. J'ai cité Charles Maurras, Léon Daudet, mais on ne peut oublier les libres penseurs, Henri Vaugeois, Maurice Pujo, Jacques Bainville, ou encore Paul Bourget qui exercera une réelle influence sur ce courant de pensée.

Ainsi, ce mouvement va rayonner durant la première moitié de notre siècle sur la vie politique de notre pays. Chacun se détermine par rapport à ses idées et son audience est beaucoup plus importante que ne pourraient le laisser supposer ses effectifs.

Dès 1908, les membres les plus jeunes et les plus actifs de la Ligue se sont regroupés dans la Fédération nationale des camelots du roi fondée par Maurice Pujo. Les camelots constituent les « troupes de choc » de l'Action Française, ce que Maurras qualifiera de « chevalerie survivante ».

Ainsi il n'est pas étonnant d'apprendre que quelques années plus tard Charles Ebelot en sera le chef toulousain.

Notre personnage est désormais campé : nationaliste, il est maintenant monarchiste après avoir prôné une république autoritaire. Doté d'un don d'élocution politique incontestable, persuasif, convaincant et brillant, il ne dédaigne pas pour autant l'épreuve de force lorsque le verbe lui paraît impuissant. Il ne transige pas avec ses convictions et l'on peut compter sur son courage lorsqu'il sent sa Patrie menacée.

La Patrie est menacée. Charles Ebelot a 48 ans.

Il est atteint par la limite d'âge. Néanmoins il s'engage en 1914 comme simple soldat.

On l'envoie en Afrique. Il apprend que pour partir au front il faut être puni. Il se fait punir et part au front entre Arras et Maubeuge.

On lui rend alors ses galons de maréchal des logis puis il est nommé sous-lieutenant. C'est un combattant exceptionnel.

Il obtient la Croix de guerre et, en 1917, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur. Sa citation vaut d'être rappelée :

« Officier plein d'énergie, d'activité et d'entrain ; après avoir repris du service dès le début de la guerre, continue à donner le plus bel exemple de courage et d'allant. »

Puis il sera cité à l'ordre de sa brigade :

« Officier plein de courage et de haute valeur morale. Quoique libéré par son âge de toute obligation militaire, s'est engagé pour la durée de la guerre ; s'est dépensé sans compter et a fait preuve en maintes circonstances du plus bel allant et d'un grand mépris du danger. »

* *

C'est donc un héros prestigieux de la guerre qui revient à Toulouse et qui reprend sa robe d'avocat couverte de décorations.

Plus préoccupé d'activisme politique que de carrière professionnelle, Charles Ebelot plaide peu. Il préfère incontestablement « la violence des luttes électorales à la courtoise modération des discussions juridiques, la diffusion de ses convictions politiques à la défense d'intérêts privés qu'il jugeait souvent mesquins et dépourvus d'intérêt » (Discours du Bâtonnier Drevet - rentrée solennelle du 30 novembre 1947).

On le trouve parfois devant le tribunal correctionnel confondant la barre avec les tribunes politiques.

Ses excès de langage lui valent quelques poursuites disciplinaires et avertissements.

On le trouve surtout devant le tribunal de simple police de la rue de Rémusat compétent territorialement pour statuer sur les litiges qui peuvent naître des corridas alors organisées dans notre ville. En effet, notre duelliste est avocat de la société protectrice des animaux. Après chaque corrida, il vient se constituer partie civile contre le matador souvent défendu par notre confrère Maître Jammes.

Il plaide comme il harangue les foules. C'est un lutteur, il plaide en force persuadé qu'il peut convaincre en parlant haut, en menaçant

le Tribunal de sa canne-épée, voire en invoquant la Sainte Vierge chargée de le secourir au détour d'une thèse par définition spécieuse.

Le Bâtonnier Drevet, prononçant son éloge, dira pudiquement :

« Quand il se présentait à la barre, il retrouvait les accents d'une grande éloquence, mais la chaleur de la discussion lui faisait dépasser parfois à l'égard des magistrats et des confrères les limites d'un débat purement objectif. »

En guise d'analyse et de recherche juridique, il invoque son ange gardien.

On peut le rencontrer à la bibliothèque où le travail des uns s'agrémentait de la conversation des autres.

Là, sous le regard un peu choqué du démocrate chrétien Maître Duguet, Ebelot disputait au Bâtonnier Tribillac, maire adjoint radical de Toulouse, les faveurs de saint Pierre pour son entrée au Paradis : lequel des deux attendra le plus longtemps ? le duelliste ou le radical socialiste ?

Il plaide peu, ce qui n'est pas exceptionnel à l'époque. Il exerce une autre profession que la nôtre dans un palais d'un autre siècle.

Mais il vient souvent au Palais. Non dans les salles d'audience mais accoudé près d'une fenêtre dans la salle des pas perdus du Tribunal.

Un groupe de Confrères se formait vite autour de lui. Là, toujours parfaitement vêtu de sombre, tenant son chapeau melon à la main, et martelant ses mots avec ses boutons de manchettes, notre homme doté d'un talent de conteur, inventait une nouvelle par définition inédite, racontait une anecdote, ou énonçait une prophétie dont on ne cesserait d'attendre la réalisation. En 1945, on l'entendait encore clamer : « Le roi sera revenu d'ici un an. »

Les discussions ne pouvaient qu'être vives et la confraternité souvent mise à mal. Certains se souviennent encore de Maître Ebelot, armé de sa canne, poursuivant le Bâtonnier Timbal ou le Bâtonnier Périssé — cet autre démocrate chrétien — dans les couloirs de notre Palais.

A sa façon, au rythme de ses extravagances, Charles Ebelot animait la vie judiciaire.

✱

Vie politique et vie professionnelle se rejoignent parfois. Pour certains le mariage est heureux. Pour d'autres la rencontre est un échec. Pour Charles Ebelot ce sera un procès.

✱

La première guerre mondiale, comme tout cataclysme de cette nature, a bouleversé le paysage politique français.

Le Parti Radical ne recouvrera plus son audience d'avant guerre : son électorat se tourne vers la SFIO et le Parti Communiste naissant. Ses responsables déjà attaqués avec violence par la droite auparavant se sont encore discrédités à ses yeux durant la négociation du traité de Versailles.

Malvy, mais surtout Caillaux devenu symbole du rapprochement franco-allemand sont l'objet d'une vive campagne de la part de la droite réunie dans le bloc national qui regroupe les forces politiques de Maurras à Clemenceau.

Cette opposition sort renforcée de l'épreuve militaire. Elle reprend en les amplifiant les thèmes du nationalisme de l'avant guerre. Le mouvement d'Action Française va jouer entre les deux guerres le rôle d'une société de pensée formant à son école toute une génération intellectuelle. Groupement révolutionnaire en ce sens qu'elle fondait sur l'emploi de la violence ses espoirs de succès, l'Action Française change de stratégie en 1919 et renonce à son désintéressement électoral. C'est ainsi qu'aux élections législatives, Léon Daudet est élu député de Paris.

Charles Ebelot, lui, n'a pas changé.

Joseph Caillaux est une personnalité politique affaiblie : ancien Président du Conseil, ministre des finances à plusieurs reprises, il est le père de l'impôt sur le revenu. En 1914, il fut contraint à la démission, à la suite de l'assassinat, par sa femme, de Calmette, directeur du « Figaro » qui venait de mener une violente campagne de presse contre lui.

Mais surtout Caillaux, accusé par Clemenceau d'intelligence avec l'ennemi vient d'être condamné par la Haute Cour.

Dans le pays, son image est entamée.

Pour l'Action Française, il s'agit d'un « Bochophile », « traître de haut lignage républicain. »

Charles Ebelot s'instaure en justicier.

« Jo la Tueuse », comprenez Joseph Caillaux, séjourne assez fréquemment à Toulouse. Il prétexte que son état de santé lui impose des visites semestrielles au Docteur Dalous.

Charles Ebelot et l'Action Française sont persuadés que l'ancien ministre a formé le projet de faire de notre ville l'une des bases géographiques de la reconquête du pouvoir par le cartel des gauches qu'il importe alors de rassembler.

Le 12 novembre 1922, notre héros à la tête des camelots du roi organise l'expulsion, sans ménagement, du misérable qui a installé son quartier général à l'Hôtel Terminus.

A la suite de cet événement la section d'Action Française locale décide d'interdire à Caillaux le séjour à Toulouse. Cette mesure d'exception est portée à la connaissance de tous par une affiche verte placardée sur les murs.

Cependant, le 6 mai 1923, Caillaux est de retour.

Le surlendemain, si l'on en croit ce qu'Ebelot indique dans le petit opuscule qu'il consacra plus tard à l'affaire, une jeune femme inconnue se présente au domicile de l'avocat : elle lui indique que Caillaux a projeté de l'assassiner.

« Cédant imprudemment du reste, à l'audace orgueilleuse que je tiens de ma race, et qu'a augmenté en moi un séjour prolongé au front, je résolus de montrer à Caillaux, à ses défenseurs, à mes camelots et à la foule que j'étais inaccessible à la peur. »

L'incident eut lieu le 10 mai 1923, en plein après-midi, rue d'Alsace-Lorraine, en face de la Chambre de Commerce.

Mais laissons à Charles Ebelot le soin de relater cet épisode :

« Et c'est pourquoi je m'avançais seul, les mains nues, contre quatre adversaires armés de cannes et protégés par le fameux chien policier. Bien que saisi aussitôt, injurié, menacé, je n'en continuais pas moins d'avancer sans proférer une parole, entraînant les deux hommes accrochés à mes bras, et obligeant à reculer celui qui tentait de s'opposer à ma marche. Arrivé à proximité de Caillaux, je lui dis : « vous êtes venu braver les patriotes », j'allais ajouter : « et vous voulez me faire assassiner ». Mais je n'en eus pas le temps car soudain une grêle de coups de poings et de cannes s'abattait sur moi pendant que l'ancien ministre, braquant un revolver à dix centimètres de mon visage, criait à son chien par trois fois : « attaque ! ». L'animal aboyant furieusement, se dressa sur ses pattes postérieures et saisit, mais sans insister, le bras gauche du nègre (un ami de Caillaux), lequel était le plus rapproché de lui...

D'un vigoureux effort — que facilita la brusque arrivée de quelques camelots du roi se jetant dans la mêlée — je parvins à recouvrer l'usage de mes bras, dont je me servis pour envoyer à l'homme de l'Allemagne de multiples gifles et coups de poings.

Ayant arraché des mains d'un ami de Caillaux la canne dont il venait de me frapper, je m'en servis à mon tour contre le traître qui tomba sous le coup.

Mais il est bien certain que si je n'avais été secouru à cette minute menaçante pour moi, les intentions homicides me visant étaient exécutées. »

La femme inconnue ne s'était donc pas trompée. Peut-être même a-t-elle existé ! La légende ne pourra pas l'oublier.

Mais la présence soudaine et fort heureuse de nombreux camelots du roi sur les lieux suffit à tempérer cette version des faits.

D'une défense toujours légitime, on en vient vite au guet-apens savamment organisé, avec force matraques.

Caillaux est blessé.

La plainte déposée par notre confrère pour coups et blessures avec préméditation à son encontre ne suffira pas à accréditer sa version. Elle est suivie d'un non-lieu et c'est Ebelot qui est poursuivi devant le Tribunal Correctionnel.

L'événement secoue la cité. La presse y consacrera la une pendant plusieurs jours : « le Midi Socialiste » titre sur les « nouveaux exploits des apaches du Roy ».

« La Dépêche » relate la façon dont l'ancien Président du Conseil a été « lâchement frappé » par « une poignée d'énergumènes ». Le quoti-

dien indique : « Il y a des bornes à la patience publique et les camelots du roi sont en train de les dépasser ».

Le 11 mai 1923, à la une de l'Action Française, sous un éditorial signé Léon Daudet, à côté d'une chronique de Charles Maurras, un article relate « la nouvelle correction du traître Caillaux ». L'auteur conclut : « tous les patriotes applaudissent à ce geste réparateur ».

La presse de droite met en parallèle « le combattant magnifique de la grande guerre » et « le misérable qui livrait notre pays à l'ennemi ».

Malgré l'interdiction de toutes manifestations édictée par le Maire Feuga, les forces de gauche appellent à un rassemblement le 13 mai où se retrouvent plusieurs milliers de citoyens venus crier « le réveil du nouveau Toulouse ».

Charles Ebelot, lui, en cette même journée, défilera avec ses amis pour la fête de Jeanne d'Arc.

A la Chambre des députés, un débat rapide et violent s'instaure sur les « événements de Toulouse ». Il oppose Léon Daudet qui défend son « vaillant ami » et la gauche rassemblée de Herriot à Maunoury. Vincent Auriol y prend une part active et est vivement pris à parti par Daudet qui le traite de « Rigolboche ».

A Toulouse, le juge d'instruction Signorel interroge les témoins et confronte les parties durant des auditions souvent interrompues « à cause des violences de langage des deux adversaires ».

L'affaire est fixée au 5 juillet : la salle correctionnelle est comble.

Les débats présidés par M. Barthelemy dureront près de deux jours.

Caillaux et l'un de ses amis interviennent en qualité de partie civile. Maître Moutet, avocat lyonnais, et Maître Vincent Auriol les assistent.

Le réquisitoire du procureur Ducasse est sévère : « Ce n'est pas la lie qui monte mais l'élite qui descend », indique-t-il.

Maître Desperamond, avocat au Barreau de Perpignan, prend la défense des cinq autres camelots du roi qui accompagnent Ebelot sur le banc des prévenus.

Charles Ebelot présentera lui-même sa défense dans une plaidoirie, transformée pour la circonstance en discours politique.

Le « Midi Socialiste » nous indique : « Le langage d'Ebelot dépassa les limites de la propreté et passa sans effort au vocabulaire pornographique ».

C'est mal connaître Charles Ebelot qui cependant soutiendra devant un Tribunal : « Pour rétablir l'ordre il faut souvent du désordre ».

Le 7 juillet, ce Tribunal Correctionnel le condamne à trois mois de prison sans lui accorder le bénéfice du sursis.

Cette peine sera confirmée le 21 novembre par la Cour d'Appel.

Le Conseil de l'Ordre est saisi du dossier. Dans sa séance du 6 mars 1924, présidée par le Bâtonnier Hubert, il doit statuer sur la poursuite disciplinaire dirigée contre Charles Ebelot.

Sa décision détermine les exactes limites de la liberté d'action dont peut disposer l'avocat dans ses actes publics :

• Considérant sans doute encore que les faits reprochés à Maître Charles Ebelot tombant sous le coup de la loi pénale ont fait l'objet d'une condamnation correctionnelle, mais considérant qu'on ne saurait poser en principe que la profession d'avocat limite l'indépendance de l'homme à ce point que toutes les fois que l'avocat commet un délit il se rend coupable d'une faute contre l'honneur de l'Ordre ;

Que s'il est certains délits qui par leur nature portent atteinte à la dignité et à la réputation de ceux qui les commettent, il en est d'autres que le législateur a eu le devoir de sanctionner en vertu de son pouvoir de police mais qui ne sont pas d'une nature telle qu'ils diminuent dans la considération publique leur auteur et le corps dont il fait partie ;

Que nul ne pourrait soutenir en l'espèce que l'acte reproché à Maître Charles Ebelot a été de cette nature ;

Que s'il a paru nécessaire à la Juridiction répressive de punir les faits qui lui étaient soumis, on ne trouve dans sa décision, ni dans les motifs qu'elle retient comme ayant été ceux auxquels a obéi l'inculpé rien qui soit contraire à l'honneur ou à la dignité de sa profession.

En conséquence, déclare n'y avoir lieu à prononcer une peine disciplinaire contre Maître Charles Ebelot. »

Quelle belle définition de l'obligation de dignité et de réserve imposée à l'avocat.

Cette décision doit demeurer un exemple et peut constituer une référence.

Un recours en grâce auprès du chef de l'Etat sera formulé quelques jours plus tard par le Conseil de l'Ordre « s'inspirant uniquement de l'esprit de confraternité » et Charles Ebelot du fond de la cellule n° 12 de la maison d'arrêt Saint-Michel écrira au Bâtonnier :

« Je remercie le Conseil de l'intérêt confraternel qu'il me témoigne et bien que personnellement je n'entende pas demander ma grâce, j'accepterai, quelque soit la décision du chef de l'Etat, étant entendu que l'intention bienveillante et spontanée du Conseil n'implique pas l'approbation de mon acte ni la critique de l'arrêt de la Cour. »

La grâce lui sera refusée.



L'affaire a largement entamé le crédit de notre personnage et s'il célèbre sa conclusion comme une victoire, il n'en est pas moins meurtri.

Cet événement annonce le déclin d'un homme brillant et considéré que les excès ont discrédité.

Il est marginalisé au sein de l'Action Française qui tente alors de modérer son image.

Sa foi toujours inébranlable va constituer pour lui un rempart et une force dans sa solitude.

Ses convictions catholiques sont très fermement établies depuis sa première jeunesse même si sa pratique n'est peut-être pas toujours régulière.

Il confie volontiers qu'il communique fréquemment avec la Sainte Vierge et que celle-ci lui rend parfois visite.

Mais, au-delà de ces mirages, Charles Ebelot est un homme très religieux, charitable, prêtant attention aux autres et dispensant quelque argent aux missions africaines.

Ses croyances religieuses vont bientôt se trouver opposées à son idéal politique. Voici pour lui le dernier combat dans lequel il investira ses ultimes forces.

Les catholiques d'Action Française dont il fait partie constituent alors la majorité des militants de ce mouvement.

L'Action Française gêne. Elle gêne les partis politiques. Elle gêne l'église catholique.

Celle-ci va, tout d'abord timidement, reprocher à l'Action Française d'étudier des problèmes autres que politiques, qui relèvent du magistère ecclésiastique.

En réalité, l'Eglise tente alors de jeter la confusion entre les idées philosophiques de Maurras, l'athée, et la doctrine politique de l'Action Française.

Mais paradoxalement, il est vraisemblable que, par delà les considérations religieuses invoquées, la position des responsables catholiques tient à des motifs politiques : peut-être gênée par certaines méthodes prônées avant guerre par l'Action Française, l'Eglise souhaite alors engager les catholiques à s'unir sur un terrain républicain.

Pour Pie XI, le nationalisme prôné par l'Action Française est fauteur de guerres. Et tout ce qui menace la paix menace l'Eglise, c'est-à-dire l'ordre établi par Dieu et pour Dieu.

« De tous côtés les portes se ferment », pourra-t-on écrire.

L'acte d'accusation, véritable réquisitoire, est constitué par une lettre du Cardinal Andrieu, Archevêque de Bordeaux, publiée le 27 août 1926 par « l'Aquitaine ». Le prélat y indique combien la doctrine de l'Action Française « l'épouvante ».

Quelques mois plus tard, le 29 décembre 1926, un décret du Saint-Office condamne certaines œuvres de Maurras et le journal « l'Action Française ».

Pour les nombreux et inébranlables catholiques que compte ce mouvement, les conséquences de cette mise à l'index sont très strictes et douloureuses. Aucun acte, aucun sacrement religieux ne peut plus leur être accordé.

Charles Ebelot est ulcéré par cette interdiction qu'il ne peut admettre.

On peut même raisonnablement penser, qu'à partir de 1926, notre éternel provocateur, va être d'autant plus pratiquant que la pratique lui est interdite.

C'est ainsi, qu'il se rend régulièrement en l'église de la Dalbade et que tout aussi régulièrement le curé de la paroisse lui refuse la communion en lui décochant un « Dura lex sed lex » qui lui rappelle l'impossible mariage de son choix politique et de sa foi.

Par tendresse, et dans la plus complète clandestinité, l'abbé Espenan, chanoine de l'église du Taur lui donnera parfois la communion.

Un jour, alors qu'un nouveau refus vient de lui être signifié, il décide de se rendre à Lourdes, cité où le personnage de l'Action Française demeure inconnu.

Il raconte à ses confrères l'événement ; lui pardonnerez-vous ?

« Je pénètre dans la grotte,
Je m'approche de la sainte table,
Je reçois la sainte communion,
Je reviens à ma place,
Je fais mon action de grâce,
Et tout à coup, j'ai une illumination,
Et je me dis : — Charles, si tu y revenais —,
J'y suis revenu sept fois : je me régalais. »

Notre personnage si fantasque pourrait en devenir insupportable...

Charles Ebelot supportera avec la dignité d'un « Monsieur », l'indigence qui accompagnera ses derniers jours.

Soutenu par la charité du Palais, il vit alors retranché dans son cabinet tapissé d'une magnifique bibliothèque, l'une des plus belles bibliothèques royalistes de France.

Il décède le 22 novembre 1946.

Je n'ai pas osé évoquer devant vous l'adepte de spiritisme endormant sa bonne, l'assaillant du concierge d'une loge maçonnique, l'écologiste sciant les lierres des arbres du jardin royal...

Je n'ai pas voulu m'attarder sur ce personnage qui apercevant une femme donnant le sein à son enfant tout en tenant un quotidien local bien connu, s'écriait, transperçant le journal de sa canne : « Vous empoisonnez cet enfant ! »

Vous l'ai-je même décrit ? Seul son caractère est resté gravé dans les mémoires.

Peut-être n'oublierez-vous pas ce Don Quichotte combattant les moulins des idées qui cheminent, ce catholique d'Action Française, ce politique fantasque, ce militaire valeureux, ce confrère dilettante, cette personnalité provocante...

Peut-être récuseriez-vous désormais cette opinion de Tchekov :

« Autrefois, je considérais que chaque original était un malade et un anormal ; mais à présent, je considère que l'état normal d'un homme est d'être un original. »

Charles Ebelot n'est plus au Palais.

Je l'ai recherché au détour des couloirs et des salles d'audience.

J'ai même scruté en vain la salle des pas perdus.

Ce n'était plus de la nostalgie, mais un mot de Marguerite Yourcenar me revenait à l'esprit :

« Quand on aime la vie, on aime le passé, parce que c'est le présent tel qu'il a survécu dans la mémoire humaine. »